YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2000

DELIBERATION N° 2000/03/701

OBJET: TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE GABRIEL PERI ET CREATION D'UNE BANDE CYCLABLE (type « conseillée »).
Appel d'offres ouvert : Autorisation accordée au Député-Maire de signer le marché.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-2,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis, 296 à 298,

VU la délibération en date du 28 octobre 1999 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de réfection de la rue Gabriel Péri et à la création d'une bande cyclable,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé, pour insertion, au BOAMP le 22 décembre 1999 et a été publié le 29 décembre 1999,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 15 février 2000 à 16 heures.

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 2 mars 2000 a ouvert et enregistré le contenu des vingt plis reçus dans les délais,

CONSIDERANT que sept dossiers de candidatures ont été déclarés recevables,

CONSIDERANT que sur la base d'une analyse comparative des offres effectuée par le service instructeur, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 mars 2000 a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché à la société EMULITHE, moins disante, pour un montant de 889.877,25 Francs T.T.C.,

Ses Commissions finances et travaux consultées,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer le marché ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 822, nature 231222.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 4 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication
le 4.4.2000
le 31.3.2000
Le Maire.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN